

Compte-rendu Conseil Municipal *Séance du 27 août 2020*

- **Travaux TELECOM au bourg :**

Des travaux d'enfouissement des réseaux sont prévus au second semestre 2020 au lotissement et sur la route départementale en direction de Saint-Haon. Dans ce cadre, il serait judicieux d'enfouir les réseaux TELECOM.

Un avant-projet de ces travaux a été réalisé conformément à la convention cadre signée le 30 juin 2015 entre le Syndicat d'Énergies de la Haute-Loire et ORANGE pour l'enfouissement des réseaux de communications électroniques sur supports communs.

L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles est estimée à 19 051.04 € TTC.

Le Syndicat Départemental peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en demandant à la Commune une participation de : 19 051.04– (596 m x 8 €) = 14 283.04 euros

Le conseil municipal approuve l'avant-projet des travaux et confie la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire, auquel la commune est adhérente.

- **Recrutement de deux agents contractuels**

Madame le Maire expose au Conseil municipal qu'il convient de recruter :

- 1 agent à temps non complet de 26/35^{ème} à partir du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2021 en contrat aidé en qualité d'agent des écoles maternelles,
- 1 agent à temps non complet de 26/35^{ème} à partir du 10 septembre 2020 au 9 septembre 2021 en contrat aidé en qualité d'employé communal polyvalent

Après en délibéré, le Conseil municipal autorise Madame le Maire à signer les contrats et l'ensemble des pièces relatives à ces demandes.

- **Demande de subventions suite aux violents orages des 12 et 13 juin 2020**

A la suite des violents orages qui se sont abattus les 12 et 13 juin 2020, la Commune du Bouchet-Saint-Nicolas a été sinistrée et reconnue en catastrophe naturelle (cf. Arrêté du 6 juillet 2020 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle). Madame Le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de réaliser des travaux de réfection sur les chemins ruraux.

Le montant total de ces travaux est estimé à 50 877.36 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal sollicite des subventions auprès de l'Etat (DETR) du Département de la Haute-Loire pour le financement de ces travaux.